



N° 1792 – MO 728

Dépôt : 06.03.2023
Traitement Bureau CDV : 06.03.2023
Développement/Urgence : OUI/OUI
Délai de réponse : Selon dev.

Motion de M. Mathieu Houmard (PSA) intitulée : « La mobilité des employés de l'hôpital de Moutier, une situation préoccupante ! Réagissons ! »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé :

1. d'approcher les organes dirigeants de l'hôpital de Moutier pour les interroger sur la situation préoccupante décrite dans le QJ du 6.3.23 au niveau du manque de place de parc, de la circulation dans la zone de l'hôpital, etc. (lire développement)
2. de les questionner sur leur plan de mobilité et le cas échéant récolter leurs besoins notamment sur les possibilités de développement et de promotion de mobilité douce.
3. de fournir un rapport sur les discussions entamées auprès de l'hôpital de Moutier au conseil de ville.

Développement

On lit dans le QJ du 6.3.2023 « Le problème des places de parc de l'hôpital de Moutier continue de "fâcher tout le monde" ». On comprend aisément que de faire des dizaines de tours chaque matin pour espérer trouver une place de parc n'est pas envisageable ! En particulier dans le domaine des soins où l'on manque cruellement de main-d'œuvre. Perdre autant de temps n'est pas une option quand un patient attend ses soins.

La situation devient dès lors préoccupante. Non pas que pour les employé.es, mais aussi pour les riverains qui se lassent d'entendre ces longs passages en voiture.

Un plan de mobilité s'impose ! Il faut fluidifier le trafic des employés de l'hôpital de Moutier. Cette motion a pour objectif d'approcher l'entreprise pour capter ses besoins et le cas échéant, les conseiller ou même y répondre.

À noter ici qu'il ne s'agit pas simplement de proposer une augmentation pure et dure des places de parc, mais d'étendre par exemple le sujet plus largement à d'autre forme de mobilité. L'augmentation des bus sur la ligne existante ? La création d'une navette pour les heures de pointe ? Toutes deux des solutions possibles nécessitant très probablement l'appui des autorités communales.

Urgence

L'urgence est demandée. Motifs : La motion se veut être une réaction à une actualité communale. Si le conseil municipal approche rapidement l'hôpital de Moutier, cela permettra une meilleure prise en compte des besoins de toutes les parties (Hôpital, commune et employé.es). De plus, cela donnera une bonne image de notre administration d'approcher proactivement les entreprises communales sur la base de leur problématique.

Moutier, le 6 mars 2023

Signature (s) :

PSA, 1^{er} signataire :

M. Mathieu Houmard (1)

NB : Urgence refusée selon décision du Bureau du Conseil de Ville du 6 mars 2023